ENGAGEMENT DU DOCTORANT INSCRIT SOUS LE RÉGIME À TEMPS AMÉNAGÉ (TA) ET DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

I. Identification du doctorant et du dossier doctoral

Doctorant(e) — Nom et prénom : _____

CNE / CIN : _____

Année d'inscription : _____

Etablissement : _____

CEDoc de rattachement : _____

Formation doctorale : _____

Structure de recherche : _____

Directeur de thèse : _____

Sujet de thèse :

_____

II. Déclaration sur l'honneur relative à l'exactitude des informations et des documents fournis

Je soussigné(e), candidat(e) à l'inscription en première année du cycle doctoral au titre de l'année universitaire indiquée ci-dessus, déclare sur l'honneur que :

1. Toutes les informations et données que j'ai renseignées sur la plateforme de candidature de l'Université Moulay Ismaïl sont exactes, complètes et conformes à la réalité.
2. Tous les documents et pièces justificatives déposés dans le cadre de ma candidature et de mon dossier d'inscription sont authentiques, valides et conformes aux originaux.

3. Je n'ai volontairement omis aucune information susceptible d'influencer l'examen de ma candidature ou la décision relative à mon admission et à mon inscription.
4. Je m'engage à signaler sans délai toute erreur ou modification concernant les informations fournies et à produire, à la demande de l'Université, tout document permettant de vérifier leur exactitude.

Je reconnais avoir été informé(e) que toute fausse déclaration, toute falsification de document, toute omission intentionnelle ou toute fourniture d'informations inexactes est susceptible d'entraîner le rejet de ma candidature, l'annulation de mon admission ou de mon inscription, ainsi que toute autre mesure ou procédure prévue par la réglementation en vigueur, sans préjudice des éventuelles responsabilités encourues.

III. Engagements du doctorant inscrit sous le régime à temps aménagé (TA)

Je soussigné(e), doctorant(e) inscrit(e) sous le régime à temps aménagé (TA) à l'Université Moulay Ismaïl, m'engage formellement à respecter les dispositions du Cahier national des normes scientifiques et pédagogiques du cycle doctoral (CNSPND 2024), ainsi que les dispositions applicables au sein de l'Université Moulay Ismaïl, et notamment à :

1. **Mener mes travaux de recherche** avec rigueur, sérieux et intégrité scientifique, dans le respect des principes éthiques et des normes scientifiques applicables au cycle doctoral.
2. **Respecter le calendrier et les échéances de réalisation de ma thèse**, conformément au programme doctoral et aux dispositions arrêtées par le CEDoc.
3. **Suivre l'ensemble des formations doctorales obligatoires**, en respectant les créneaux aménagés et les modalités d'organisation prévus pour le régime à temps aménagé (TA).
4. **Participer aux évaluations annuelles de l'avancement de mes travaux de recherche**, organisées par le comité de suivi de thèse, et fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de ma progression scientifique.
5. **Effectuer une mobilité scientifique d'une durée minimale d'un mois** au cours de mon parcours doctoral, sous réserve des conditions et modalités applicables à mon parcours de formation.
6. **Présenter au minimum deux publications scientifiques dans des revues indexées avant la soutenance de ma thèse**, sous réserve des exigences scientifiques et des critères de publication applicables à ma formation doctorale.
7. **Présenter au minimum deux communications scientifiques**, nationales et/ou internationales, en lien avec mes travaux de recherche, conformément aux exigences applicables à ma formation doctorale.
8. **M'acquitter des frais d'inscription au régime à temps aménagé (TA)** dans les délais fixés par l'Université Moulay Ismaïl et, au plus tard, avant la fin du mois de novembre de l'année universitaire concernée.

Je reconnais avoir pris connaissance de mes obligations et m'engage à les respecter tout au long de mon parcours doctoral. Je reconnais également que tout manquement à ces engagements est susceptible d'entraîner les mesures prévues par la réglementation applicable.

IV. Conséquences d’un manquement aux engagements

Tout manquement grave aux engagements souscrits dans le présent document peut entraîner la cessation des effets du présent engagement ainsi que la clôture administrative du dossier doctoral, après mise en demeure et à l’expiration d’un délai de trente (30) jours accordé au doctorant pour présenter ses observations ou régulariser sa situation.

En cas de cessation des effets du présent engagement, le doctorant ne peut prétendre à aucun remboursement, indemnisation ou compensation financière au titre des droits, frais ou contributions déjà versés dans le cadre du dispositif TA, sous réserve des dispositions réglementaires applicables.

V. Déclaration finale et signatures

Je certifie avoir pris connaissance de l’ensemble des dispositions du présent document, en comprendre la portée et m’engager à les respecter.

Ce document à établir en deux exemplaires originaux signés : un exemplaire remis au doctorant, un conservé par l’établissement

Le/La Doctorant(e)

Fait à ……, le : ..... / ..... / .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Nom et prénom :

Le Directeur du CEDoc

Pour le PEDoc — Université Moulay Ismaïl

Date : _____ / _____ / _____

Le chef d'établissement

Pour l'Université Moulay Ismaïl

Date : _____ / _____ / _____